



COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

**5^{ÈME} RÉUNION ANNUELLE DE CONCERTATION
AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE**
(Libreville, le 28 juin 2013)

PROPOS INTRODUCTIF

Par Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA
Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

Monsieur le Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit de la CEMAC,

Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit,

Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Microfinance,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Etablissements de Crédit,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de vous retrouver ici à Libreville, à l'occasion de cette cinquième réunion annuelle de concertation avec la profession bancaire et financière. Je vous remercie sincèrement d'avoir effectué le déplacement pour participer à cette rencontre.

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, en espérant que votre séjour dans la capitale gabonaise sera des plus agréables. Je saisis, par ailleurs, cette occasion pour vous présenter Messieurs ABBAS MAHAMAT TOLLI et HALILOU YERIMA BOUBAKARY, respectivement nouveaux Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, ce forum annuel se propose, depuis 2008, d'être un cadre d'échanges qui permette de lever les incompréhensions qui pourraient exister

entre le régulateur bancaire et les assujettis, d'analyser, ensemble, les évolutions et améliorations à apporter à notre système bancaire, et de promouvoir, vous et nous, les bonnes pratiques au sein des établissements de crédit exerçant dans l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, la CEMAC.

Les quatre premières réunions avaient été consacrées à divers thèmes d'actualité, notamment le traitement prudentiel des titres dans la CEMAC, la crise financière et ses implications pour les banques de la CEMAC, la division des risques bancaires, la mise en œuvre de Bâle II, le traitement des banques en difficulté, la structure du compte de résultats des banques de la CEMAC et l'évolution de leur frais généraux, l'évolution des conditions de banques dans la CEMAC, et la présentation du nouveau dispositif d'échange de données entre les établissements de crédit et la COBAC (e-CERBER).

Les échanges fructueux auxquels ces réunions ont donné lieu nous ont, à chaque fois, permis de partager nos points de vue sur ces différents thèmes et d'envisager ensemble les orientations possibles pour le renforcement de notre système bancaire.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

La présente édition de notre rencontre annuelle a lieu dans un contexte mondial marqué par une croissance freinée, principalement dans la zone OCDE, par le ralentissement des activités économiques et les tensions sur le marché du travail, sous l'effet, d'abord, de la crise financière, avec en dernier lieu la crise du secteur bancaire survenue en République de Chypre, puis des politiques de rééquilibrage budgétaire, et enfin de l'attentisme des investisseurs dans ce contexte.

Dans la CEMAC cependant, la croissance économique s'est accélérée, en dépit d'une augmentation des tensions inflationnistes, de la persistance du déficit extérieur courant et de la dégradation des ratios de la dette. En effet, notre sous-région a connu en 2012 une croissance de 6,6% contre 5,2% en 2011. Les tensions inflationnistes se sont accentuées au cours de l'année 2012 pour s'établir à 3,7% en moyenne annuelle, contre 2,7% en 2011, sous l'effet notamment de la fermeté de la demande intérieure et des contraintes sur l'offre, notamment des denrées alimentaires.

Pour 2013, les perspectives, quoiqu'un un peu moins favorables, demeurent positives. La croissance resterait solide, à 4,1%, avec une progression de 2% pour le secteur pétrolier et 4,4% pour le secteur non pétrolier. Les soldes extérieurs se dégraderaient quelque peu, en raison d'une baisse de l'excédent commercial et de l'excédent des transferts courants, et malgré une large amélioration des soldes de la balance des revenus et de la balance des services. Quant à la gestion des finances publiques, elle serait marquée par un repli du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 2,7 % du PIB en 2012 à 0,2 % du PIB en 2013.

Concernant le système bancaire, malgré le léger ralentissement de l'activité en République Centrafricaine, consécutif aux événements sociopolitiques qui ont ébranlé ce pays au premier trimestre de l'année 2013, les activités des 48 banques implantées dans la CEMAC ont continué à croître en 2013. Le total agrégé des bilans a augmenté sur un an de 15,6 % au 31 mars 2013, pour s'établir à 11 000 Mds FCFA.

L'intermédiation bancaire a en effet continué de se développer au cours des derniers mois. Les dépôts se sont accrus de 16 % par rapport à mars 2012. Ils s'élèvent à 8 944 Mds FCFA au 31 mars 2013, soit 81,4 % du total du bilan bancaire. Les crédits bruts à la clientèle ont, quant à eux, augmenté sur la même période de 14 %, pour atteindre 5 961 Mds FCFA. Le taux de couverture des crédits par les dépôts s'est au total légèrement accru : il s'établit à 160,5 %, contre 158% en mars 2012.

La qualité apparente des portefeuilles bancaires s'est toutefois dégradée. Les créances en souffrance s'élèvent aujourd'hui à 518 Mds FCFA, et représentent 8,7 % des crédits bruts, contre 8,3 % douze mois auparavant. Les provisions pour créances douteuses ont parallèlement augmenté de 11,1 %. Mais le taux de provisionnement a diminué de 80 % à 75 % en un an, évolution à mon sens inquiétante et qui me conduit à vous demander de pleinement anticiper les risques de pertes sur vos portefeuilles.

Du fait du large excédent des dépôts sur les crédits, les banques de la CEMAC continuent d'extérioriser une trésorerie très confortable. L'excédent a encore augmenté de 22 % en un an, pour atteindre, à fin mars 2013, 3 967 Mds FCFA, soit 36,1 % du total du bilan bancaire. Il convient à cet égard de relever que la crise du secteur bancaire survenue en République de Chypre n'a pas eu d'incidence sur les banques exerçant dans la CEMAC.

Au plan prudentiel, sur les 48 banques en activité, seules 24 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour respecter l'ensemble des normes prudentielles

assises sur cet agrégat. Les règles les moins bien respectées sont la représentation du capital minimum, qui n'est observée que par 32 banques sur 48, et la norme individuelle de division des risques, que seuls 33 établissements respectent. J'insiste, une nouvelle fois, sur l'importance primordiale d'une extrême rigueur dans l'application des normes fixées par la COBAC.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Comme vous le savez, le contrôle prudentiel bancaire n'est pas une contrainte gratuite qui vous est imposée. Bien au contraire, il conditionne la solidité du système bancaire et la stabilité du secteur financier, et, par delà, le financement sain de notre développement économique

Or, plusieurs établissements de crédit ont tendance à mettre au premier plan leurs objectifs de rentabilité, quitte à s'affranchir des règles de prudence édictées par la COBAC. Cette attitude explique en grande partie les multiples infractions constatées. Je me dois donc d'insister fermement sur l'impérieuse nécessité de concilier les objectifs commerciaux et le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur. Autrement dit, vous devez éviter de prendre tout risque, tout engagement, toute décision qui placeraient votre établissement en marge de la réglementation.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

En vous délivrant un avis conforme, pour votre agrément en tant que dirigeants responsables à la tête des établissements de crédit, la COBAC attend de vous que

vous vous assurez, en permanence, de la conformité des établissements que vous dirigez à l'ensemble des normes prudentielles, et partant, à toutes les dispositions légales et réglementaires qui vous sont applicables.

En tout état de cause, chaque fois que de tels manquements seront constatés, la COBAC prendra toutes ses responsabilités, sans faiblesse. Les astreintes, injonctions et procédures disciplinaires dont nombre de vos établissements ont, de façon récurrente, fait l'objet, sont la preuve de l'intransigeance du Superviseur. Ces mécanismes continueront à être constamment activés à la moindre irrégularité de votre part, et avec la même fermeté.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Lors de notre dernière rencontre, je vous rappelais le principe de la présente réunion, qui est d'encourager les échanges de vue au plus haut niveau entre le superviseur bancaire et les assujettis. J'insistais sur la nécessité d'entendre la profession sur des sujets d'intérêt commun proposés par vos associations professionnelles respectives. Je suis au regret de constater qu'une fois encore aucun thème n'a été suggéré par vos Associations Professionnelles. Je vous réitère ici le vœu que, lors de notre prochaine réunion, un thème de portée générale puisse être proposé par la profession, pour rendre nos discussions mutuellement bénéfiques.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Pour ma part, j'ai proposé deux thèmes pour cette cinquième réunion annuelle :

- la restitution des conclusions de l'étude sur le provisionnement et le recouvrement des créances douteuses dans la CEMAC de 2005 à 2011 ;

- l'état de la mise en œuvre du Règlement COBAC R-2001/07 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit, 10 ans après son entrée en vigueur, et dans la perspective de son évolution.

S'agissant du premier thème, l'enquête réalisée par le Secrétariat Général de la COBAC avait pour but d'étudier, sur un échantillon d'établissements de crédits, les conditions d'application du Règlement COBAC R-98/03, relatif à la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance et des engagements par signature douteux, et d'examiner les points d'amélioration possibles de ce règlement. Comme vous le savez, l'exposition inconsidérée au risque de crédit demeure le risque majeur de votre métier. Nos Etats en ont payé chèrement le prix lors de la crise bancaire qui a sévit dans la CEMAC dans les années 80. La crise financière internationale qui sévit depuis 2007 est aujourd'hui un violent rappel de l'extrême importance d'une maîtrise adéquate des prises de risques.

Ces crises successives confirment, si besoin était, qu'une mesure et une gestion appropriée du risque de crédit, et un niveau de fonds propres en rapport avec l'importance des risques encourus, sont indispensables pour garantir la solidité et la stabilité d'un système financier.

Dans la CEMAC, les missions d'inspection de la COBAC révèlent trop souvent une piètre qualité des portefeuilles des établissements de crédit et mettent en lumière d'importants écarts d'appréciation entre d'une part les établissements de crédit et/ou leurs commissaires aux comptes, et d'autre part les équipes de la COBAC, dont les constats se confirment malheureusement trop souvent. Dans ce contexte, la rentabilité des établissements de crédit « *s'alimente* » alors d'intérêts et

d'agios fictifs, et d'importantes pertes latentes compromettent la continuité des activités.

Ces constats sont pleinement confirmés par l'étude qui a été réalisée, et dont les conclusions vont vous être présentées par le Secrétaire Général de la COBAC.

Le bilan de la mise en œuvre du contrôle interne dans les établissements de crédit de la CEMAC, qui constitue le second thème, vous sera exposé par le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Je considère, pour ma part, qu'un système de contrôle interne efficace est une composante essentielle de la gestion d'un établissement de crédit et constitue le pilier d'un fonctionnement sûr et prudent d'une organisation bancaire. En se dotant de contrôles internes rigoureux, et en assurant également la fiabilité de sa communication financière tant interne qu'externe, un établissement de crédit pourra d'autant mieux réaliser ses buts et ses objectifs de développement commercial et de rentabilité à long terme. Un dispositif solide de contrôle interne est un levier de stabilité financière.

Ce deuxième thème revêt donc une importance particulière tant pour le superviseur bancaire que pour les établissements de crédit, sachant que le risque est consubstantiel à l'activité bancaire.

Aussi curieux que cela puisse paraître, c'est souvent à la suite des contrôles de la COBAC que les établissements de crédit prennent pleinement conscience des exigences de contrôle interne et entreprennent de mettre leur organisation et leurs

procédures en conformité avec ces exigences. Il a donc été jugé nécessaire de dresser un bilan de la mise en œuvre du règlement COBAC R-2001/07 relatif au contrôle interne, dix ans après son entrée en vigueur, et d'engager une réflexion sur les compléments à envisager pour conforter le dispositif existant et pour l'adapter à l'évolution des activités et organisations bancaires.

Étant donné l'importance des deux sujets qui vont être exposés, la présente réunion de concertation devrait nous permettre, comme les précédentes fois, d'avoir des échanges larges et fructueux. N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations, de vos interrogations et de vos propositions constructives. Je compte sur votre participation active et je reste entièrement à votre écoute.

En vous souhaitant une très bonne journée de travail, je vous remercie de votre bienveillante attention.

